

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Février 2016

L' an 2016 et le 25 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

**Présents** : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

**Excusés** :Mmes HENRY Bénédicte (pouvoir à M. ORY Charles), BELLEGUIC Marianne, M. CROSNIER Jérôme (pouvoir à Mme POISSON Christine)

Arrivée de M. CHATAIGNIER Michel à 20h20

**Absents** :Mme GERVAIS Stéphanie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 18/02/2016

**Date d'affichage** : 19/02/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche

le :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. RANNOU Mickael

### **Objet(s) des délibérations**

#### **Transfert de propriété de terrains**

réf : 25-02-2016-01

Monsieur explique au Conseil Municipal que fin 2013, des parcelles appartenant à l'État et inutile à l'autoroute ont été transférées à la commune. Dans la continuité, les parcelles ZE 46 (403m<sup>2</sup>) et YD 30 (235m<sup>2</sup>) appartenant à la commune doivent intégrer le domaine public national.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de transfert de propriété de ces parcelles.

#### **Approbation du rapport 2015 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**

réf : 25-02-2016-02

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Vu la Loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 24 novembre 2015,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), non seulement l'année de passage à la fiscalité

professionnelle unique (FPU), mais également lors de chaque transfert de compétences, et donc de chaque transfert de charges.

La CLETC s'est réunie le 24 novembre 2015 et a fixé les attributions de compensation 2015 des 17 communes suite à la création du service d'instruction du droit des sols au 1er juillet 2015 et au transfert de la compétence lecture publique le 1er septembre 2015.

Le rapport annuel ci-joint, établi pour l'année 2015, par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour l'année 2015.

### **Ouverture de crédits d'investissement 2016**

réf : 25-02-2016-03

Le Maire rappelle que conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Dans l'attente du vote du budget 2016 et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement des recettes et de mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- En outre, il peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et de permettre le paiement des fournisseurs avant le vote du budget primitif 2016 et après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, le mandatement des dépenses d'investissement (hors reports), dans la limite de 103 889,63€ (25% de 415 558,52 €).

- Ces dépenses seront mandatées :
  - Chapitre 23, compte 2313
    - Mottais situation 1 : 4 692,78 €
  - Chapitre 21, compte 2184
    - Négostock : 1 416,82 €
    - Cdisount pro : 608,69 €
    - Jysk : 389,88 €
    - Maxiburo : 1 036,18 €

### **Droit de préemption urbain**

réf : 25-02-2016-04

1 - La SCP SERRREAU-LEGUIL, notaires à Sablé-sur-Sarthe est chargée de la vente de la parcelle YA 53 appartenant au SMAPAD et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain ( DPU 720221601).

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire .

### **Columbarium**

réf : 25-02-2016-05

Monsieur le Maire explique qu'actuellement, une seule place est disponible au columbarium. Afin d'anticiper, des devis ont été réalisés pour ajouter un monument de 3 cases.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander un devis pour la pose de deux monuments et renvoi ce point à la prochaine réunion.

### **Installation classée - EARL BRISSAULT**

réf : 25-02-2016-06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier soumis à enquête publique au titre des installations classées par l'EARL BRISSAULT, concernant l'extension d'un élevage avicole et son plan

d'épandage.

L'enquête publique a lieu en Mairie de Parcé-sur-Sarthe du 7 mars au 4 avril 2016 .

Le Conseil Municipal , après en avoir discuté et à l'unanimité , n'émet pas d'avis défavorable.

### **Révision loyer commerce**

réf : 25-02-2016-07

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer les révisions de loyer inscrites au bail commercial pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015.

### **Constitution partie civile**

réf : 25-02-2016-08

Le Conseil Municipal décide de mandater Maître GODARD pour représenter Monsieur Le Maire, la commune de Le Bailleur, ainsi que le policier municipal (victimes) dans le cadre d'une procédure de menaces de mort et de dégradations volontaire de biens publics et de se constituer partie civile.

### **Tarifs copies couleurs pour les associations**

réf : 25-02-2016-09

Monsieur le Maire explique qu'il a été envoyé un courrier, en 2014, aux associations pour attribuer un code photocopieur et leur indiquer que les copies couleurs serait facturées 0.05€ la copie.

Le Conseil Municipal valide ce tarif de 0.05€ la copie couleur pour 2015 et décide d'appliquer le tarif de 0.06€ la copie couleur pour 2016.

### **Aide sociale - CCAS**

réf : 25-02-2016-10

Suite à l'étude d'un dossier par la commission CCAS le 22 février 2016, la commission propose d'emettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal valide cet avis.

### **Terrains Pré Madame, Tarifs**

réf : 25-02-2016-11

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il reste 3 terrains à vendre au lotissement du Pré Madame. Il explique aussi la difficulté de vendre les lots 8 et 9 du fait de la longueur des reseaux et de son coût.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix pour les lots 8 et 9 uniquement à 30€ le m<sup>2</sup>.

### **DETR - Salle polyvalente**

réf : 25-02-2016-12

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016

le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *Agrandissement, rénovation thermique et mise aux normes de la salle polyvalente*

**Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes pour le projet informatique :**

| <b>Origine des financements</b>     | <b>Montant</b> |
|-------------------------------------|----------------|
| Maître d'ouvrage                    | 93 605,60 €    |
| Fonds Européens (à préciser) Feader | 46 802,80 €    |
| DETR                                | 93 605,60 €    |
| FNADT                               |                |
| Conseil Régional                    |                |
| Conseil Général                     |                |

|   |              |
|---|--------------|
| Autre collectivité (fond d'investissement 500M) | 234 014 €    |
| Autre public (à préciser)                       |              |
| Fonds privés                                    |              |
| <b>TOTAL</b>                                    | 468 028 € HT |

\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

#### **Fond de soutien à l'investissement local (enveloppe des 500 M€) - Salle polyvalente et logement commerce**

réf : 25-02-2016-13

Dans le cadre du fond de soutien à l'investissement local (enveloppe des 500 M€) pour l'année 2016, les projets :

- 1 - d'agrandissement, rénovation thermique et mise aux normes de la salle polyvalente est susceptible d'être éligible.
- 2- Rénovation logement du commerce

Le Conseil Municipal :

\* autorise le Maire ou ses adjoints à déposer ces demandes au titre du fond de soutien à l'investissement local (enveloppe des 500 M€)

\* atteste de l'inscription des projets au budget 2015

\* atteste de la compétence de la Commune du Bailleul à réaliser ces travaux.

#### **FEADER - salle polyvalente**

réf : 25-02-2016-14

Dans le cadre du FEADER pour l'année 2016, le projet d'agrandissement, rénovation thermique et mise aux normes de la salle polyvalente est susceptible d'être éligible.

Le Conseil Municipal :

\* autorise le Maire ou ses adjoints à déposer une demande au titre du FEADER

\* atteste de l'inscription des projets au budget 2016

\* atteste de la compétence de la Commune du Bailleul à réaliser ces travaux.

#### **Demande de subvention au titre des amendes de police 2016**

réf : 25-02-2016-15

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement d'une zone 30 pour sécuriser le centre bourg pour un montant de 19 465,85 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de réaliser les travaux de sécurisation du bourg pour un montant prévisionnel de 19 465,85€ H.T
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2016 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

#### **Reserve parlementaire - Aménagement cour de l'école**

réf : 25-02-2016-16

Dans le cadre de la réserve parlementaire de Mme Sylvie TOLMONT pour l'année 2016, le projet d'aménagement de la cour de l'école est susceptible d'être éligible.

Le Conseil Municipal :

\* autorise le Maire ou ses adjoints à déposer une demande de réserve parlementaire

\* atteste de l'inscription des projets au budget 2016  
\* atteste de la compétence de la Commune du Bailleul à réaliser ces travaux.

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

- Conseil Municipal
  - 17 mars
  - 31 mars
- Information de Monsieur Le Maire concernant la baisse du tarif de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2016 (entre 5 % et 7%).

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 11/03/2016  
Le Maire  
Éric DAVID